L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 FEVRIER 1894. 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 FEVRIER 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an........$12 00
Six mois........6 00
Trois mois........3 00
Un mois........1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........$3 00
Six mois........1 50
Quatre mois........1 00
Trois mois........75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR W. P. CURTIS—Un morceau de terre situé à la Station Ethel paroisse Est Feliciana, Lne.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—Un cottage double en bois, coin Jersey et Valence.

Bourse St-Charles.

PAR STEPHEN J. DERBES — Propriétés améliorées de valeur dans le Troisième District.

PAR LE SHERIF—Actions, bons, réclamations, comptes, etc.

HAUSSE DU MISSISSIPI.

Le fleuve est en hausse, paraît-il. Ce n'est pas précisément une nouveauté que nous annonçons ici. Il en est à peu près de même tous les ans, à l'époque où nous sommes, parfois un peu plus tôt, presque toujours un peu plus tard; mais le fait se reproduit infailliblement et régulièrement. Tantôt il cause dès l'abord de vives alarmes, tantôt il est de nature à rassurer les populations et ce n'est que plus tard que le danger se manifeste.

La science a fait des progrès étonnants depuis un demi-siècle aidée par des appareils d'une extrême sensibilité, par des moyens de communication d'une prodigieuse rapidité; elle nous prédit presqu'à coup sûr le temps qu'il fera demain ou après demain, le cours d'un ouragan, la route d'une trombe, mais il lui a été impossible jusqu'ici d'en prévoir ou d'en prévenir la naissance.

Voilà longtemps que les hommes les plus éminents des Etats-Unis étudient le fleuve et cherchent à en surveiller les mouvements capricieux, à se rendre compte des causes qui en activent ou en ralentissent les hausses; ils savent à peu près—ils l'affirment du moins—que ce ne sont pas les fontes de neige qui occasionnent les crues les plus désastreuses, lesquelles sont généralement la conséquence des grandes pluies qui tombent dans les régions supérieures de la Vallée du Mississipi; mais la véritable origine de ces grandes pluies, leur degré d'abondance, voilà ce qu'ils ne savent pas. En un mot, un mois ou deux ou même quelques jours avant qu'elles ne surviennent, ils sont dans l'ignorance la plus complète de ce qui peut arriver. Dans un pareil état d'incertitude, il est toujours prudent de se précautionner d'avance, de se mettre toujours en mesure de braver le danger, d'éviter le désastre.

Ce danger, ce désastre sont d'autant plus imminents, à l'heure qu'il est, qu'on a déboisé et défriché de nombreuses terres riveraines du Mississippi et de ses affluents et que les eaux qui s'écoulaient lentement, jadis, se précipitent maintenant avec une grande rapidité dans les courants les plus prochains. Le fleuve peut ainsi grossir du jour au lendemain dans des proportions effrayantes et renverser tout sur son passage, s'il ne rencontre pas de solides obstacles, si l'on a négligé de construire, de réparer les levées et surtout de les réparer et de les reconstruire d'assez bonne heure pour que les terres aient eu le temps de se tasser, de se solidifier, d'acquérir une grande puissance de résistance.

Aujourd'hui le péril n'est pas imminent; en sera-t-il de même dans quinze ou trente jours? Personne ne le sait. En pareil cas, il est bon de se demander où l'on en est et ce que l'on a fait jusqu'ici pour éviter, cette année, les désastres de l'an dernier.

Autant qu'il est possible de s'en assurer, il y a tout lieu d'avoir une certaine confiance. Rien n'annonce une crue plus forte ou plus rapide qu'à l'ordinaire, et si les eaux ne se précipitent pas sur les levées avec une violence exceptionnelle, il est probable que nous n'aurons à redouter aucune catastrophe. Nous avons lu quelques rapports des ingénieurs des levées de l'Union et des différents Etats de la Vallée. Il en ressort ce fait consolant que l'on a fait beaucoup de travaux, cette année, plus peut-être qu'aucune des années précédentes.

L'an dernier, il existait encore des lacunes dans le système des levées depuis le Missouri jusqu'à l'embouchure du fleuve. Actuellement, elles sont toutes comblées. On a achevé celles du district de St Francis, celles du district de l'Arkansas, celles du district du Missouri, celles des districts de la Louisiane, y compris le district Pontchartrain, qui s'était jusqu'à présent constamment montré récalcitrant et s'était refusé à faire les frais voulus pour résister victorieusement aux assauts du fleuve.

Maintenant que le système est complet, il ne reste plus qu'à s'assurer que l'on n'a pas, sur cet immense parcours, laissé quelques endroits faibles et, dans le cas où l'on en trouverait—ne fût-ce qu'un seul—à se hâter de le fortifier, de le mettre en mesure de lutter contre une crue qui, cette année peut-être, sera formidable. Qui sait? Nous avons vu tant de prévisions déçues, tant d'espérances trompées! Les rapports des ingénieurs sont très encourageants; ils ont beaucoup travaillé, beaucoup amélioré la situation. Espérons qu'ils ne se bercent pas d'une trop grande confiance et qu'ils ont enfin réussi à atteindre le but qu'ils poursuivaient en vain depuis tant d'années. C'est notre vœu le plus cher.

Voulez-vous une belle photographie, mais un travail des plus soignés? Adressez-vous à L. Robira, rue Royale 245.

UN ANARCHISTE EMBARRASSÉ.

Tout le monde a lu dans *les Provinciales* l'histoire de Jean d'Alba. Il était domestique dans une certaine communauté où il commit quelque larcin. Les Pères le livrèrent au lieutenant de police pour le faire punir. Mais, en homme avisé, il produisit les ouvrages de plusieurs docteurs très vénérés de l'Ordre, où il était enseigné, comme une opinion probable, qu'un serviteur dont les gages sont insuffisants peut sans péché se dédommager sur le bien de ses maîtres.

Les Pères, à ce que dit Pascal, furent bien embarrassés et ne surent que répondre. Un pickpocket, à la gare de Marseille, a enlevé subtilement à M. Sébastien Faure, anarchiste de son état, un portefeuille contenant 1,200 fr. en billets de banque. Ce pickpocket pourrait se défendre à peu près de la même manière que Jean d'Alba. Professeur d'anarchie M. Sébastien Faure s'est vanté d'avoir fait l'éducation de Léauthier, Celui qui l'a volé est peut-être aussi un de ses meilleurs élèves.

Néanmoins, au premier moment, M. Sébastien Faure n'a pu s'empêcher de crier: "Au voleur!" On a beau être anarchiste, quand on a 1,200 fr. dans sa poche, on aime à les garder. Il est juste d'ajouter que, quand le commissaire, attiré par le bruit qu'il faisait, est venu l'engager à porter plainte, il s'y est magnifiquement refusé. Il a craint sans doute, s'il demandait justice de son voleur, de s'exposer à quelque méchante réplique. Il s'est souvenu de l'histoire de Jean d'Alba.

UN COFFRE-FORT EXTRAORDINAIRE.

Il y avait, à l'exposition de Chicago, un coffre-fort bien extraordinaire.

Il est impossible à qui que ce soit, et même au caissier, d'ouvrir la grande porte de la caisse, soit spontanément, soit sous l'influence d'une intimidation, autrement qu'en présence du directeur et de tous les employés de l'agence.

La disposition employée pour arriver à ce résultat est la suivante. La serrure est entièrement automatique et s'ouvre à heure fixe, sans le secours d'aucune clef.

Dans l'intérieur de la caisse, il y a une horloge munie d'un réveille matin que le directeur de la banque règle, à l'aide d'une clef dont il est seul dépositaire, de façon que le déclanchement du réveil se fasse à un moment déterminé, à neuf heures du matin, par exemple, et chaque jour, à neuf heures précises, alors que le directeur, le caissier et tous les employés sont présents, ce déclanchement agit sur la serrure.

Les dix énormes pênes qui maintenaient la porte fermée s'ouvrent d'eux-mêmes, et un puissant ressort écarte avec grand bruit les battants du coffre fort. Les abonnés peuvent alors disposer de leurs compartiments respectifs.

A neuf heures moins cinq minutes et à plus forte raison à une heure quelconque de la nuit, tout effort serait inutile pour faire tourner sur ses gonds cette pesante masse de fer qui ne porte aucune saillie, ni même aucun trou de serrure, toute clef étant rendue inutile par cet ingénieux mécanisme.

Sécurité absolue contre le vol, même du caissier, comme le disent les prospectus de l'agence.

MAISON BIEN GARDÉE.

Parmi les maisons que la préfecture de police fait étroitement surveiller, depuis l'attentat du Palais Bourbon, se trouve celle où demeure M. le conseiller Caze, président des assises qui condamnèrent Vaillant à la peine capitale.

Cet immeuble, situé rue de Varenne, entre la cité Vanneau et l'hôtel la Rochefoucauld Doudeauville, a pris un air funèbre: quelques locataires se sont déjà enfuis. La porte-cochère reste obstinément fermée, ainsi que les volets de toutes les fenêtres du rez-de chaussée. Le trottoir n'est arpenté que par le gardien chargé de veiller sur la maison. La nuit, ils sont deux, et pendant près de quinze jours, ils se relevaient d'heure en heure, l'un faisant faction à l'extérieur, pendant que l'autre se réchauffait à la chaleur du calorifère de l'escalier.

Le concierge, huissier dans un de nos grands ministères, n'était pas très satisfait, paraît il, de cette combinaison qui l'obligeait à tirer le cordon toutes les heures. Maintenant, les deux gardiens passent la nuit dans la rue.

LE CLUB DES MOKOCKS.

Le Club des "Mokocks," florissait au temps de la reine Anne. Les "Mokocks" étaient de jeunes viveurs dont le divertissement favori consistait à faire des rues de Londres un véritable enfer. Ils attaquaient les passants, violentaient les femmes, rossaient le guet et commettaient toutes sortes de méfaits.

Leur président avait le titre d'Empereur des "Mokoks." Ils commençaient leurs opérations par s'enivrer, afin de s'exciter. Quand ils étaient arrivés au degré d'ébriété voulu, ils se répandaient par les rues et se livraient à leur coupable amusement. Les uns brisaient les vitres, contre lesquelles ils lançaient des poignées de sous. Les autres se ruaient, l'épée haute, sur le guet qu'ils mettaient vite en déroute. C'était une action d'éclat.

Les "Mokocks" avaient aussi coutume de mettre dans des tonneaux de pauvres diables et de leur faire descendre, en roulant, les collines de Snow Hill ou de Lugate-Hill, au bas desquelles elles arrivaient plus mortes que vives.

Il y eut de ces mauvais drôles jusqu'à la fin du règne de Georges Ier, c'est-à-dire jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

De vrais hoodlums, quoi!

JALOUSIE DE VIEILLARD.

Le 5 janvier dernier, Pierre Michel, vieillard de soixante-neuf ans, épousait, à Montpelier, Aglaé Roger, âgée de soixante deux ans.

On avait le droit de supposer qu'à cet âge la passion n'était pour rien dans ce mariage; on se trompait. En effet, depuis le jour de leur union Michel, très jaloux, faisait des scènes continuelles à sa femme, lui reprochant de prêter une oreille trop attentive aux propos séducteurs.

Dans la nuit d'hier, le vieillard se montrant particulièrement pressant la pauvre vieille repoussa ses avances, mais Michel insista violemment, et au moment où lassée, elle allait céder, le sénile jaloux la frappa d'un coup de couteau au sein gauche; il était trois heures du matin.

La femme Michel se leva éperdue, et s'enfuit en poussant des cris; son époux eut encore le temps de la frapper deux fois en pleine poitrine.

De leur logement, la villa Saint-Roch, la malheureuse alla en courant et criant jusqu'au jardin du restaurant Parisien, toujours poursuivie par son mari et laissant après elle des traces sanglantes.

Là, épuisée, elle tomba sur le sol et s'évanouit.

Michel qui l'avait rejointe se frappa à son tour.

Les personnes tenant le restaurant Parisien, accourues au bruit, trouvèrent les victimes pantelantes.

La police, prévenue, arriva aussitôt; M. Brocar, substitut, interrogea les personnages du drame revenus à eux.

Michel déclara n'avoir frappé personne.

Malgré la gravité des blessures de la femme Michel, on espère la sauver, la main débile du vieillard n'ayant pu arriver jusqu'au cœur.

L'émotion que cause ce drame est très grande, étant donné l'âge des héros.

Par Macon, Danis & Kernaghan, encanteurs — Bureau No 14 rue Carondelet, mercredi, 14 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan:

1° La bâtisse en bois à un étage No 35 Promenade Carondelet et 186 rue St-Pierre, entre Trémé et Marais.

2° Le cottage en bois à un étage No 292 rue St-Philippe, entre Roman et Prieur.

3° Le lot de terre adjacent.

4° Les deux lots pour bâtir rue Peters, entre Port et St Ferdinand.

5° Le lot pour bâtir au coin des rues Annette et Miro.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles et les acquéreurs paieront les taxes de 1894.

Actes de vente pardevant E. Grima, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour donner l'appétit, pour activer l'appareil digestif, la Salsepareille d'Ayer est sans rivale.

LE PAPE QUITTERA T-IL L'ITALIE?

Sur cette question, qui revient à l'ordre du jour à chaque incident extérieur ou intérieur de la politique italienne, un correspondant très versé dans les milieux du Vatican écrit à la *Correspondance politique*:

On a beaucoup remarqué un récent article de l'*Osservatore romano*, dans lequel l'organe pontifical, faisant l'éloge de l'Espagne catholique à propos d'une lettre de la reine régente aux cardinaux espagnols, déclarait que, sans doute, ce pays serait heureux d'offrir l'hospitalité au pape, si jamais ce dernier se trouvait dans la nécessité de quitter Rome.

Ce n'est pas la première fois que la presse catholique de Rome fait entrevoir la possibilité d'un départ du pape de la Ville éternelle. Jusqu'à présent, il ne faut guère y voir qu'une simple menace ou un procédé de polémique. Il est certain toutefois que, ces derniers temps, le pape s'est entretenu, à plusieurs reprises, avec différents cardinaux des périls que pourrait créer au Vatican l'état de choses actuel en Italie s'il venait à s'aggraver.

Naturellement, aucune résolution concrète n'a été prise. Mais votre correspondant sait de bonne source que, dans l'éventualité d'une guerre européenne ou d'une révolution intérieure de l'Italie, le plus grand nombre des cardinaux interrogés à ce sujet par Léon XIII ont été d'avis que le pape devait pourvoir à sa sûreté personnelle et à sa libre communication avec le monde catholique, en abandonnant la Ville éternelle. Dans ce cas, il n'est pas douteux que le pape se retirerait en Espagne et très probablement à Valence.

LES BEVUES DES ÉCRIVAINS.

Certains curieux s'occupent actuellement de recueillir les excentricités et les bévues commises par des écrivains contemporains. Ces chercheurs ont fait déjà d'assez bonnes trouvailles. Telles sont, par exemple, cette jolie phrase d'un des maîtres de la critique: "On dirait l'un de ces duels où l'une des deux lames s'enfonce dans la poitrine de l'autre";—ou cette citation extraite d'un livre couronné par l'Académie: "On était en pleine nuit; un homme embusqué écoutait leur conversation, mais un gros nuage qui passa devant la lune l'empêcha d'entendre le reste";—ou cette naïveté d'un poète aimable:

> Vieillard privé de la lumière,
> *Tu vois en nous deux indigents;*

—ou encore cette image hardie qui orne un très récent discours académique: "Une langue maniée par des mains..."; —ou enfin cette cascade d'incohérences découverte en un ancien feuilleton dramatique: "Le talent de Mme Judic est comme la mousse du champagne; gardez vous d'y porter le scalpel; il ne resterait plus qu'un peu de cendre au fond de l'alambic."

Il ne faudrait pas s'imaginer que ces.... bizarreries soient le privilège des écrivains d'aujourd'hui; nos devanciers étaient nos égaux, sinon même nos supérieurs, en pareille matière. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à un assez rare livret de 1860, *Bévues parisiennes*, dans lequel M. G. de Flotte rassembla une multitude d'erreurs et d'inepties, choisies parmi les plus notables, dans les journaux, revues et livres parus au cours de deux années précédentes. Les plus graves publications et des auteurs très renommés obtinrent l'honneur, nullement ambitionné sans doute, de figurer en cette malicieuse galerie d'excentricités littéraires. Il y a là, pour les chercheurs, une mine curieuse à exploiter.

UN ENFANT MANGÉ PAR UN RAT.

Dans une maison du quartier Saint Jacques, à Perpignan, habitée par une famille d'ouvriers, un enfant de dix mois avait été laissé seul, endormi dans son berceau.

Lorsque la mère rentra, elle entendit le bébé pousser des cris déchirants: elle accourut en toute hâte et constata que l'enfant avait les mains et une partie du visage rongés. On chercha dans la maison l'animal qui avait pu manger l'enfant, mais on ne trouva rien.

L'enfant fut pansé et l'on se perdait en conjectures sur cet horrible accident quand, dans la nuit, l'enfant se mit de nouveau à pousser des cris épouvantables.

Le père se leva en sursaut et aperçut un énorme rat dans le berceau, en train de dévorer le visage du bébé. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à tuer l'animal qui, furieux, cherchait à mordre les personnes qui lui donnaient la chasse.

L'enfant a été transporté à l'hospice civil dans un état très grave.

L'EXPOSITION DE SAN FRANCISCO.

Une exposition colossale, dans le genre de la *World's Fair* de Chicago, est ouverte depuis le 1er janvier, à San Francisco, sous le nom d'Exposition d'Hiver, cette exposition s'annonce comme un très grand et très réel succès.

Un des clous du *Midwinter Fair* de San Francisco est une énorme sphère de six mètres de diamètre toute en or. Portée par quatre colonnes d'or, cette sphère est surmontée d'un ours en or également et de grandeur naturelle. La hauteur totale du monument est de près de douze mètres.

Tout autour du globe sont gravés ces mots:

"Cette sphère représente la quantité d'or qui a été extraite des mines de Californie depuis leur découverte, soit 1,300,000,000 de dollars."

Un pays qui a produit pour six milliards et demi d'or doit pouvoir se payer une superbe exposition.

INTRÉPIDES PLONGEURS.

Un match émouvant se poursuit au Royal aquarium de Londres entre deux acrobates dont le tour de force consiste à plonger du cintre de l'établissement dans une piscine pleine d'eau. O'Rourke et miss Annie Luker font assaut de hardiesse dans ce duel qui finira par être fatal à l'un des deux adversaires.

C'est O'Rourke qui a commencé. Lorsqu'il effectua pour la première fois son vertigineux plongeon du haut de l'aquarium dans la piscine, tout Londres accourut l'acclamer. Il défiait n'importe qui d'en faire autant. Une femme, miss Annie Luker, releva le défi. Elle fit exhausser la plate-forme d'où le "Champion du plongeon" piquait sa tête. Et elle sauta. Son succès fut immense. O'Rourke alors fit surélever à son tour la plate-forme et il replongea. Miss Annie Luker ne se tint pas pour battue; elle plongea de plus haut encore, d'une hauteur de soixante pieds anglais.

O'Rourke continuera-t-il à disputer son championnat?

LA GOURMANDISE DU MARÉCHAL DE MOLTKE.

On sait que le feld-maréchal de Moltke entretint avec sa femme une correspondance assidue. Beaucoup de ses lettres avaient déjà paru en des revues diverses; voici qu'on en publie à Berlin une édition complète. Il s'y révèle un trait imprévu chez ce soldat austère et taciturne: la gourmandise, une gourmandise sans cesse en éveil. Dans ses nombreux voyages, qu'il soit l'hôte d'un empereur ou qu'il habite une auberge, la cuisine et la cave le passionnent également. Il interrompt le récit des faits les plus graves pour vanter la qualité d'un cru, donner la recette d'un plat, et sa compétence est telle, son érudition si abondante et si sûre, qu'on pourrait écrire une étude sur ce sujet: Moltke gastronome. Il reproche souvent à sa femme de négliger ces menues jouissances de la vie, qui lui inspirent, à lui, un "intérêt sincère".

La moyenne de la paie de l'ouvrière parisienne n'est que de 3 francs par jour, soit moins de la moitié de celle des hommes. Comme les femmes comptent pour plus du cinquième—exactement 24 0/0—dans le nombre des travailleurs de la capitale, c'est là une différence fort sensible en fin d'année sur les dividendes des entreprises, mais aussi sur le maigre budget des familles ouvrières.

CODY, ROI DES COW-BOYS.

Tous les Parisiens et nombre de provinciaux connaissent le capitaine Cody, pour l'avoir vu au Casino de Paris, montrer son adresse au tir à la cible et la sûreté de son coup d'œil. Grâce à ses talents, il s'est taillé une royauté, dans les plaines du Far-West, sans doute, et afin que nul n'en ignore, sa carte de visite porte: "Capitaine Cody, roi des cow-boys (Texas)."—Au coin du bristol, repose mollement sur un coussin une couronne royale. Le succès du tireur, au Casino, put durer de longs mois; vint un moment, cependant, où il fut près d'être épuisé: Cody n'attendit pas jusque là, et il s'en fut dans Paris, à la recherche de spectateurs à qui sa merveilleuse habileté était inconnue. En trouver ne fut pas aisé; néanmoins, dans les parages éloignés de la Bastille, il s'entendit avec Paulus Habans, directeur du concert de Ba-Ta-Clan, et signa un engagement pour dix huit représentations. Parmi les vingt-cinq numéros que comportait cette exhibition, il y en avait un, "la Cible vivante", dans lequel la femme même de Cody était tout entière encadrée en quelque sorte de petites boules que des balles devaient successivement briser.

Le roi des cow-boys s'était toujours tiré à son honneur de cet exercice difficile, lorsque, le 5 janvier dernier, un léger accident eut lieu, et la femme de Cody fut blessée à la cuisse par un ricochet, paraît-il. Le lendemain, la préfecture de police interdisait la cible vivante, et, lorsque Cody se présenta le soir à la représentation, Paulus lui fit part de l'arrêté préfectoral et de la nécessité où il se trouvait de faire cesser ces représentations de tir. "Mais, pardon, répliqua Cody, j'ai encore les vingt-quatre autres numéros, je vais vous les faire en supprimant celui qui, seul, est interdit." Le directeur de Ba-Ta Clan ne l'entendait pas ainsi. Puisque le numéro le plus intéressant était interdit, il fallait supprimer le tout, et le tireur fut prié poliment de renoncer à ses représentations.

De là, un procès qui sera plaidé prochainement devant le tribunal de commerce. Au nom du capitaine Cody, Me Frédéric Allain d'Acquin réclame à Paulus les 5,000 fr. de dédit stipulés dans l'engagement et de plus 4,000 fr. de dommages et intérêts.

NOS TRAMWAYS.—Les tramways aux Etats-Unis marchent à une allure des plus rapides, et leur vitesse atteint jusqu'à 24 kilomètres à l'heure. On conçoit que cela ne soit pas sans danger pour les piétons qui peuvent se trouver sur le chemin de véhicules aussi rapides.

Aussi l'imagination des inventeurs s'est-elle exercée pour éviter que ces rencontres désagréables aient des conséquences fâcheuses. L'un des procédés adoptés à cet effet consiste à garnir l'avant du tramway d'une sorte de filet dont la partie antérieure vient frapper les jambes du malheureux qui n'a pas eu le temps de se garer et qui se trouve ainsi jeté dans le filet et préservé de l'écrasement. Des ressorts convenablement disposés adoucissent d'ailleurs les chocs.

Photographies, crayons et autres travaux du genre exécutés promptement et avec soins par L. Robira, 245 Royale. Prix modiques, et satisfaction garantie.

TELEPHONE NO 479.
GONZALES & LAUDUMIEY.
DIRECTEURS FUNERAIRES.
No 170 CHEMIN DU BAYOU.
21 fév 93—1 an

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

AVIS.

REÇU.

Nouvelle Orléans 10 fév. 1894. Avant droit, comme porteur du Certificat No 2 de la Série No 1, des Certificats de Placement émis par la American Investment and Loan Company, Limited, à un prêt de cinq cents dollars, remboursables par moi à la liquidation de la dite Série, en livrant pour cancellation le dit Certificat, à la condition que je paie l'intérêt dans l'intervalle au taux de cinq pour cent par an, payable semi-annuellement. J'ai, ainsi qu'il est pourvu dans la charte et les règlements de la corporation, converti en un seul paiement comprenant les redevances sur le dit Certificat et l'intérêt sur le dit prêt de quatre années et trois mois, le temps jugé par la dite corporation comme étant nécessaire pour la dite Série, le dit paiement étant de

Redevances sur le dit certificat........ 127.50
Intérêt sur le dit prêt........ 106.25

Faisant un total de........$233.75

Et tel paiement ayant été fait par moi, j'ai, ce jour, reçu de la dite corporation la valeur que le dit Certificat portait sur sa face, cinq cents dollars, et ai livré celui ci à la compagnie pour qu'il soit cancellé.

W. E. ROBINSON,
De la Maison A. M. Hill,
Rue du Canal, 115.

14 fév—

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans 12 février 1894.—A une réunion des actionnaires de cette Compagnie, tenue le 5 de ce mois, les personnes suivantes ont été élues Directeurs pour servir l'année courante:

Sam Gautier, A. Cassard, D. L. Weil, F. Limongi, B. Ader, J. Marque et G. Esnard.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12 février 1894, M. ADRIEN CASSARD a été unanimement élu Président et

P. COUGOT,
Secrétaire.

13 fév—7f

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Département de Banque.—Nlle-Orléans, 12 février 1894.— A la réunion annuelle des actionnaires de cette banque, tenue le Lundi, 5 courant, les messieurs dont les noms suivent, ont été élus directeurs pour l'année courante:

G. W. NOTT, H. C. BOUCHER,
ERNEST PRAGST, SIMON PFEIFER,
PETER TORRE, FRANK VATTER,
HIPPOLYTE LAROUSSINI.

A une réunion du Board des Directeurs, tenue ce jour, M. G. W. NOTT a été unanimement réélu Président; M. HIPPOLYTE LAROUSSINI, Vice Président, et M. A. A. LELONG, Caissier.

A. A. LELONG,
Caissier.

13 fév—1f

Dissolution de Société.

D'un commun accord, la société de MM. Drolla & Augustin, avocats, est ce jour dissoute; chacun des ci-devant associés signera pour la liquidation.

CHAS P. DROLLA,
J. NUMA AUGUSTIN.

Relativement à ce qui précède, le soussigné fait savoir à ses amis et au public qu'il continuera au No 173 de la rue Commune (Bureau anciennement occupé par MM Drolla et Augustin) l'exercice de sa profession en cette ville et dans les paroisses avoisinantes, ainsi que dans toutes les Cours de l'Etat, les Cours fédérales et la Cour Suprême des Etats Unis.

Avis également à tous ceux que cela concerne, est donné que le soussigné a été par le Consulat de France chargé des intérêts français en Louisiane et dans les Etats voisins.

Nouvelle Orléans, 10 février 1894.

J. NUMA AUGUSTIN,
Avocat.

10 fév—10 14 17

Semence de Riz! Semence de Riz!

Semence de Riz de choix du Honduras et de la Caroline à vendre par

JOSEPH BUHLER,
Planters' Rice Mill 62 rue Decatur.
9 fév—1m

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois îlets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**

EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

UNE TOUX DÉCHIRANTE

Guérie par le Pectoral-Cerise d'Ayer. Mme. P. D. HALL, 217 Genessee st., Lockport, N. Y., dit:—

"Il y a plus de trente ans, je me rappelle avoir entendu mon père décrire les effets merveilleux du Pectoral-Cerise d'Ayer. Pendant une récente attaque de grippe, qui prit le caractère de catarrhe, inflammation des poumons accompagnés d'une toux aggravante, j'ai fait usage de divers remèdes et ordonnances. Tandis que quelques-unes de ces médecines soulageaient partiellement la toux pendant le jour, aucune d'elles ne produisait d'effet au moment où, essayant de me coucher le soir, j'étais saisie de cette action spasmodique des poumons. Après une douzaine de nuits pareilles j'étais

Presque au désespoir,

et sur le point de passer la nuit dans ma chaise longue pour me procurer le sommeil que je pouvais de cette manière. C'est alors que je me rappelai avoir une bouteille de Pectoral-Cerise d'Ayer. Je pris une cuillerée à bouche de cette préparation dans un peu d'eau et je pus alors me coucher sans tousser. En quelques moments je m'endormis, et ne me réveillai que le lendemain matin entièrement rafraîchie et me sentant beaucoup mieux. J'ai pris tous les soirs, pendant huit jours, une cuillerée, puis peu à peu ai diminué la dose et en quinze jours ma toux fut guérie."

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

Prompt à agir, Sûr de guérir.

Professeur ALCÉE FORTIER.
UNIVERSITÉ TULANE.

—Venant d'être publié par—

F. F. Hansell & Frère
126 RUE DU CANAL.

Etudes de la Louisiane.—Littérature, Coutumes et Dialectes.
—Histoire et Education
par l'auteur distingué
mentionné ci-dessus.

Les lecteurs en général et spécialement la population créole trouveront un grand intérêt dans la lecture de cet ouvrage, s'attachant comme il le fait sur la poésie, l'histoire et la littérature des fondateurs de l'Etat. L'ouvrage est admirablement imprimé et relié et sera envoyé à n'importe quelle adresse pour $1.50 (une piastre et cinquante cents).

F. F. HANSELL & FRÈRE,
126 rue du Canal, N. O.

13fév—8f

Pianos -:- -:- Pleyel

Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS

L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

BOUCHERS.
Important.
—LES BATISSES DU—
People's Slaughter-House & Refrigerating Company,

Sont maintenant en pleine opération, et vous êtes invités à venir les visiter.

D. JACKSON,
Président.

21 janv—1y

JOURNAUX FRANCAIS

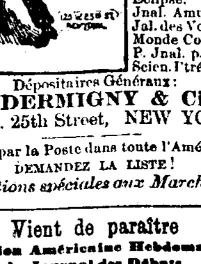

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Lours supl'ents. France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode. Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages Monde Comique P. Jnal. p. rire, Scien. Ill'rée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)

Comprend la revue complète des événements de la semaine, de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs: A. Dumas, L. Halevy, Lavisse, Gréard, Vogué, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget de Parville, etc.

Abonnement $5 par an, remboursables en publicité ou donnant droit à une prime.

S'adresser à la librairie L. DERMIGNY, 126 W. 25th sts., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous ses correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.

On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.

19déc—3m—Dim Mar Je

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district

1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

Tout le Monde est Invité à Venir et Entendre
—Le—
MERVEILLEUX PIANO A. B. CHASE,
Avec Pédal Octave, chez
PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal,

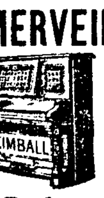

Où le Professeur Prechtel de Norwalk, Ohio, le fera entendre

2avril—1an—dim mar ven

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle........$5,890,329
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans ainsi que le font les Compagnies locales
JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET
29mai—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

— DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS —
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—92—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127........RUE DE LA COMMUNE........127
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
M. ERNEST CASSARD, Payeur.
16 sept—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé........$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894........969,967 28
Surplus........186,016 73
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

ADRIEN ARNAUD,
Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Maillard, de New York
Confiserie Parisienne de Premier Ordre.
Fabrique, rue des Ursulines, 50.
Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.
Marrons Déguisés, Desserts et Pièces Artistiques pour Soirées.
Tous articles fraîchement faits chaque jour.
6 oct—jeud dim—1 an

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAILLIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept

TRENTE-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA
Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er Janvier 1894.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Des risques d'incendie	$721,545 09		
Des risques de rivières	41,796 84		
Des risques maritimes	14,484 10		
		$777,826 03	
A ajouter non terminées de 1892		209,035 99	
		$986,862 02	
A déduire—			
Réservé pour non terminées de 1893	208,626 70		
Primes retournées	136,730 48		
Réassurances	151,725 96		
		497,083 14	
			$489,778 88
A ajouter—			
Reçu pour intérêts		40,581 34	
Reçu pour loyers		3,442 80	
			44,024 14
Total net des recettes			$533,803 02
Commissions	$62,292 77		
Taxes et licences	8,043 32		
Dépenses	82,497 23		
			$152,833 32
Pertes—			
Pertes d'incendie payées	223,685 07		
Pertes de rivières payées	1,711 96		
Pertes maritimes payées	1,960 11		
Pertes totales payées	227,307 04		
Pertes non payées	54,598 85		
		281,905 89	
10 pour cent de dividende sur le fonds-capital payé durant l'année	49,840 00		
Taxes sur l'actif	6,564 96		
		56,404 96	
			$491,144 17
Profit net sur les opérations de 1893			$42,658 85

ACTIF.

—BONS—	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.	
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00	
Extended Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00	
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,760 00	35,125 60	
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	12,600 00	12,600 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	10,000 00	13,500 00	
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00	
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00	
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00	
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle-Orléans	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00	
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,920 00	2,980 00	
New Orleans, Jackson and Great Northern R.R.	3,000 00	500 00	
—ACTIONS—			$585,765 60
170 Actions de la New Orleans Water Works Co	17,000 00	19,040 00	
11 Actions de la New Orleans Brewing Association	1,100 00	605 00	
35 Actions de la National Automatic Fire Alarm Co	1,400 00	1,400 00	
27 Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane	2,700 00	2,781 00	
188 Actions de la New Orleans Canal and Banking Co	18,800 00	30,456 00	
1 Action de la New Orleans Insurance Association	30 00	20 00	
1 Action de la New Orleans Cotton Exchange	200 00	100 00	
1 Action de la New Orleans Board of Trade	50 00	50 00	
1 Action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange	50 00	50 00	
1 Action de la French Opera Association	250 00	150 00	
50 Actions de la Provident Savings Trust and Safe Depos't Bank (25) pour cent payés	1,250 00	1,250 00	
86 Actions de la Texas and Pacific R. R. Co	8,600 00	731 00	
			56,633 00
Propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans—5 propriétés rue Camp, rue Magasin, rue Quatrième			54,000 00
Prêts garantis par collatéral			46,549 91
Prêts garantis par hypothèque			8,800 00
Compte en Banque et au bureau			170,909 86
Primes en cours de collection, $102,308 91, prises à			97,308 91
Actif total			$969,967 28

PASSIF.

Fonds-capital	$500,000 00
Réserve pour les pertes non payées	54,598 85
Réserve pour les dividendes non payés	16,975 00
Réserve pour les risques non terminées et non payées	208,626 70
Réserve pour les réassurances de rivières non payées	3,750 00
Surplus net	186,016 73
Total	$969,967 28

L'état de situation qui précède est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

L. M. FINLEY, Président.
CHARLES JANVIER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1894.

SAMUEL FLOWER, Notaire Public.

26jan—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY

J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Frêt et les Passagers.

25 oct—sem et dim

EUROPE.

En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.

FRANK J. ORFILA & Cie.,
AGENTS,
19 rue du Camp.

Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant,
27 sept—1 an.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Réduction dans les prix d'admission: Parquets, $1.00. Avant-scènes, $8.00. Loges grillées, $5.00. Balcons, $5.00. Loges découvertes, $4.00. Loges d'amphithéâtre, $3. Secondes, 50c. Places réservées pour toutes les représentations en vente au magasin de Musique de Werlein, 135 rue du Canal.

Jeudi soir, 15 février, à 8 h.
Bénéfice de M. MONTFORT, Baryton en tous genres, LE TROUVÈRE Avec MM. Montfort, Devilliers, Gardoni, Mmes Tylda, Maras, etc.
Samedi soir, 17 février, à 8 h.
Au bénéfice de M. ED. BRUNEL, Chef d'Orchestre, LA DAMNATION DE FAUST, Légende dramatique par Hector Berlioz.
Dimanche, matinée au bénéfice de M. CAMBON, Chef d'Orchestre, AIDA. 14fév—2f

GRAND OPERA HOUSE.
Une semaine, commençant dimanche, 11 février,
—Engagement spécial de—
M. RICHARD MANSFIELD,
Où il paraîtra dans ses rôles caractères, comme suit: Dimanche et Jeudi soirs A Paris au Romance (Baron Chevrial); Lundi et Vendredi soirs et Samedi en matinée, Beau Brummell; Mardi soir et Samedi en matinée, Prince Karl; Mercredi soir, The Scarlet Letter; Samedi soir, The Merchant of Venice. Seule fois de M Mansfield comme Shylock, son récent triomphe à New York. Dimanche, 18 fév., The New South.
13fév—

THEATRE ST-CHARLES.
Ce soir. Matinées mardi, jeudi samedi.
Mr. POTTER OF TEXAS.
Dimanche prochain—DAN'L SULLY. Prix Populaires.
11 fév—6f

ACADÉMIE DE MUSIQUE.
Semaine commençant le 11 février, Matinées Mercredi et Samedi.
The Crust of Society.
Dimanche soir prochain—Anna Eva Fay. Lundi et la semaine—M. et Mme Kendal. Sièges en vente jeudi. 11 fév—6f

Crescent City Jockey Club.
SAISON D'HIVER.
Commençant le 9 décembre, 1893, et se continuant pendant
100 JOURS!
Cinq courses tous les jours!
Que le temps soit beau ou mauvais.
C. S. BUSH, directeur
SHERIDAN CLARK, secrétaire.
R. W. SIMMONS, juge président.
Les courses commenceront à 2 heures de l'après-midi. Entrée au Grand Stand, 50 cents.
9 déc - 4 mois.

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Grande spécialité en Diamants, Argenterie et Montres en tous genres. Aussi Pendules, Lunettes, Jumelles, Cannes à pommes d'or et d'argent. Réparations de Bijoux en tous genres, etc.
14déc 93—1an

E. BARBIER,
Pour les Fêtes de Noel
Et du Jour de l'An.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Pince-nez, Lunettes, Lorgnettes, etc.
60 Rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
1er déc 93 —1an

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix........$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)........50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Au public.

Nous désirons faire savoir au public en général que notre bâtisse comprenant le Réfrigérateur est maintenant en pleine opération, et nous serions heureux que vous vinssiez n'importe quel jour pour y voir travailler. Notre bâtisse ayant été érigée strictement conforme aux plans approuvés par le Bureau de Santé, c'est une garantie positive que tous les animaux abattus ici sont parfaits sous tous les rapports.

Nous vous prions instamment de demander à votre boucher de la viande d'animaux tués à nos abattoirs, car nous sommes persuadés que vous la trouverez supérieure à toute autre jamais offerte au public.

D. JACKSON,
Président du People's Slaughter House and Refrigerator Company, Limited.

21 janv—1y

Des soumissions sont sollicitées:

1° Pour la construction d'une annexe au Y. M. C. A., bâtisse d'une galerie de tir et d'une allée pour jeu de quille.

2° Erection d'usines pour l'électricité et l'installation pour lumières et éventails électriques.

3° Erection d'une installation pour la production de la vapeur, pose de bouilloires et tout ce qui s'y rattache; le tout d'après les plans et spécifications enregistrés au bureau du secrétaire, au Y M. C. A. bâtisse No 44 rue Nord Remparts. Le secrétaire y sera visible tous les jours de 9 heures A. M. à midi.

Les soumissions seront ouvertes le 7 février 1894, à 8 heures P. M., au bureau du secrétaire. Tous les enchérisseurs sont requis d'être présents en la circonstance. Toutes les soumissions devront être cachetées et adressées au Comité de la Bâtisse aux soins du Club.

Le Comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions.

GEORGE C. BOHNE
L. J. McLAUGHLIN,
J. B. FISHER, Chairman
Comité de la Bâtisse.

21 janv—

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et convienent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots ou métaux, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux actions de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitutifs de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à la dite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé).
H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives de mon bureau.

En foi de quoi j'ai signé et scellé à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT
Notaire Public.

13 janv—5 fois 30